



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

grande distribution

Question écrite n° 72944

Texte de la question

M. Maurice Ligot attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur l'application de l'article 49 de la loi du 15 mai 2001, relative aux nouvelles régulations économiques. Cet article entendait apporter une réponse aux difficultés chroniques qui frappent le secteur des fruits et légumes frais, en encadrant les opérations promotionnelles sur ces produits et en subordonnant les annonces de prix dans les catalogues à l'existence d'un accord interprofessionnel. Il s'agissait plus largement de remédier au déséquilibre des relations commerciales entre producteurs et distributeurs et aux pratiques abusives les plus flagrantes. Or il semble que les dispositions de cet article ne soient pas respectées et que la plupart des grandes enseignes se livrent, de nouveau, à des pratiques commerciales, contestables, voire illégales, à l'égard des fournisseurs. Il lui demande, en conséquence, de quelle manière il entend faire appliquer l'esprit et la lettre de la loi et, au besoin, faire constater et réprimer les abus par les services compétents de la DGCCRF.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Ligot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72944

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 849